



Visite de l'école (avec les enfants) :
Vendredi 3 juillet 2026 de 09h30 à 10h30

Parents,

Votre enfant va faire sa rentrée dans notre école l'année prochaine. Ce sera pour lui l'occasion d'une première véritable séparation avec sa famille, ou bien encore sa première adaptation à une grande structure collective (s'il a déjà fréquenté la crèche). C'est, pour lui et pour vous, une nouvelle étape à franchir dans son autonomie. Afin que cette rentrée se déroule le mieux possible, voici quelques informations importantes qui vont vous aider à préparer au mieux ce moment.

Merci de les lire attentivement.

La Maternelle est une ECOLE

L'école maternelle est différente d'une halte-garderie ou d'une crèche. C'est la première étape du système scolaire français, elle prépare les enfants à l'école élémentaire.

**C'est un lieu de socialisation, d'adaptation, d'éducation et d'apprentissage.
Les objectifs de l'école maternelle sont déclinés en 3 spécificités et 5 domaines d'activités (nouveaux programmes de la rentrée 2016) :**

L'école maternelle (de la petite à la grande section) fait partie du cycle des apprentissages premiers

3 spécificités :

- une école adaptée aux jeunes enfants
- apprendre et vivre ensemble
- des modalités particulières d'apprentissage

5 domaines :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde

Ces programmes vous seront détaillés lors de la réunion de rentrée avec l'enseignante de votre enfant

L'école maternelle est une vraie école, sa **fréquentation régulière** et le **respect des horaires**, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées à l'enseignant.

Pour venir à l'école les enfants doivent être prêts pour la vie en collectivité. C'est à dire être préparés à la séparation avec leurs parents et être « propres » (les biberons et les couches ne sont pas acceptés à l'école).

L'équipe pédagogique de l'école

L'école comporte 4 classes :

Noms des enseignants :

Mme OLIEU-SAFFER Nathalie : directrice et enseignante classe de petits/moyens

Mme LEVAUFRE Sarah : classe de petits/moyens

Mme PERARNAU Valérie : classe de moyens/ grands

M FRETIER Simon : classe de moyens/grands

Cette configuration peut évoluer selon les effectifs.

La rentrée

La répartition des enfants dans les classes sera envoyée par mail le lundi 31 août 2026.

La rentrée des petits aura lieu le mardi 1^{er} septembre le matin. Pas de classe l'après-midi.

Jeudi 3 septembre, les enfants seront accueillis toute la journée.

Il est aussi **possible d'envisager une fréquentation provisoire à mi-temps**, toutes les matinées sur demande d'autorisation pendant 1 à 2 périodes maximum.

Pour cela veuillez-vous adresser à l'enseignante ou à la directrice.

Pour la bonne marche de l'école Et une bonne intégration de votre enfant...

Il faut impérativement :

1. Prendre connaissance et respecter le **règlement intérieur** de l'école qui vous sera distribué. Il doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école.

2. Respecter les **horaires** :

C'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants. C'est une manière de respecter son travail et le nôtre. Les portes de l'école sont ouvertes :

Lundi/mardi/jeudi/vendredi : de 8h50 à 9h00 / à 12h / de 13h50 à 14h00 / 17h

3. **Signaler les éventuelles allergies (alimentaires ou autres) ou maladies chroniques connues de votre enfant** (à mentionner sur la fiche de renseignements)

4. Penser à prévenir l'école (par téléphone ou mail) **en cas d'absence** en indiquant le motif de l'absence de votre enfant (maladie, raison familiale...). En cas de maladie contagieuse (ou de port d'un plâtre), un certificat médical est obligatoire pour la reprise de la classe.
5. Pour la sécurité de tous, **pas d'objet dangereux, ni d'objet précieux** (bijoux, argent, clés...) ni de jouet ou de bonbon à l'école (cela suscite jalousie et dispute et vos enfants risquent de les perdre.). Pensez à vérifier le contenu des poches de vos enfants.
Toutefois, les petits peuvent emmener leur « doudou » et leur sucette à l'école (pour la sieste).
6. Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les **habiller de façon pratique** (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, salopettes et ceintures, préférez les chaussures à scratch)
Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussures...).
Prévoir un sac avec **une tenue de rechange** qui restera à l'école.
7. **La coopérative scolaire** : Cet argent qui est demandé aux parents sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux, d'ingrédients pour la cuisine, participation aux sorties scolaires...). Cette participation vous sera demandée à la rentrée. La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Central de Coopérative à l'Ecole (OCCE).
8. **L'assurance scolaire individuelle accident et Responsabilité Civile** est obligatoire pour les sorties scolaires. Une attestation vous sera réclamée lors du premier mois de la rentrée scolaire
9. **Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves** :
Des élections ont lieu au mois d'octobre durant lesquelles l'ensemble des parents d'élèves doit voter pour désigner un représentant par classe.
Les parents d'élèves élus participent au conseil d'école, qui réunit aussi les enseignants et les représentants de la mairie.
Le conseil d'école permet de recueillir les avis de tous en vue d'améliorer la vie quotidienne à l'école (travaux de réfection, problèmes de sécurité aux abords de l'école, fêtes diverses...)

Pour information,

Les services communaux fonctionnant dans les locaux de l'école.

1) La cantine

La cantine est réservée aux enfants dont les deux parents travaillent.

L'organisation de ce service dépend de la municipalité. Vous devez aller à la mairie (service scolarité) pour toute information ou inscription

2) La garderie

Elle accueille les enfants à partir de 7h jusqu'à 8h 45 le matin et de 17 h à 18h30 le soir.

L'organisation de ce service dépend de la *communauté de Communes* (3 impasse de Charlemagne à Argelès : 04 68 81 63 77)
<http://www.cc-acvi.com>

Vous devez les contacter pour toute information ou inscription.

Vacances scolaires Année 2026 / 2027

Vacances de Toussaint	Du vendredi 16 octobre après la classe	Au lundi 2 novembre au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 18 décembre après la classe	Au lundi 4 janvier au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 5 février après la classe	Au lundi 22 février au matin
Vacances de printemps	Du vendredi 2 avril après la classe	Au lundi 19 avril au matin
Ascension	Du mardi 4 mai après la classe	Au lundi 10 mai au matin
Vacances d'été	Le vendredi 2 juillet après la classe	

A tous, nous souhaitons une très bonne année dans notre école !!!

L'équipe enseignante

